

COMPTE RENDU - CONSEIL SYNDICAL
16 décembre 2021 à 19 Heures 30
Salle polyvalente – La Motte de Galaure (Drôme)

La séance du conseil de ce jour débute par un hommage rendu à Yves Cornillon, conseiller municipal d'Anneyron et conseiller syndical décédé le 4 octobre dernier. La présidente demande d'observer une minute de silence à sa mémoire.

L'an Deux mille vingt et un et le seize décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal Rhodanien de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères régulièrement convoqué, s'est rassemblé au nombre prescrit par la loi, à saint Sorlin en Valloire (Drôme), sous la Présidence de Madame Laurence PEREZ, Présidente en exercice.

Nombre de Délégués en exercice : 69

Date de la convocation du comité syndical : 7 décembre 2021

Membres présents : 42

Membres titulaires : Mmes BELLE Céline, CHOL-BERTRAND Catherine, COLLET Nadine, DELHOMME Gwendoline, GAILLARD Pauline, JAY Evelyne, LECLERCQ Laurence, MALSERT Danièle, PEREZ Laurence, POMMARET Josiane, SOUILLARD Jocelyne, VIGIER Diane, Mrs BRUNET Michel, FLEURET Alain, GIRANTHON Frédéric, GUIRON Emmanuel, MOULIN Bernard, RENAUD Claude, SANDON Alain, CHARRIN François, CORNUD Jérôme, CROS Christian, DESCORMES Michel, DUPIN Jean-Loup, EPINAT Guillaume, FAURE François, LACROIX Alain, LUYTON Guillaume, MONTET Christophe, MOUZ Sébastien, RICHARD Patrick, ROUX Jean-Luc, ROZIER Jean-Marc, TRACOL Stéphane, VIAL Patrice.

Membres titulaires excusés : Mmes MUCCHIELLI Nicole, PEREIRA Sandrine, CHAZE Nicole, Mrs BANC Michel, BIGI Pascal, CHOMEL Guy, GOUNON Michel, ROCHE Matthieu, JOUVET Pierre, LACROIX Ludovic, ROBERT Gérard.

Membres suppléants ayant voix délibérative : Mmes LAFAURY Claire, CLOUYE Pascale, REBATTET Françoise, BRUNERIE Stéphanie, CIMINO Gaëlle, Mrs BILLON René, JOVANOVIC Michel.

Membre ayant donné pouvoir : Mr BANC Michel à Mr BRUNET Michel, Mr CHOMEL Guy à Mr MOULIN Bernard, Mr GOUNON Michel à Mr GIRANTHON Frédéric, Mr LACROIX Ludovic à Mr LUYTON Guillaume.

Nombre de votants : 46

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marc ROZIER

La Présidente, Laurence PEREZ, demande un secrétaire de séance pour consigner les débats. Monsieur Jean-Marc ROZIER assumera ce rôle. Dont acte.

La présidente propose ensuite l'approbation du compte rendu du Conseil Syndical du 1^{er} juillet 2021, compte rendu adopté à l'unanimité.

Avant d'entamer l'examen des points inscrits à l'ordre du jour, elle cède la parole à François CHARRIN, vice-président en charge de la communication pour commenter un PowerPoint présentant le devenir des déchets (PPT joint en annexe).

Le PPT comportant principalement des déchets « plastique » suscite des réactions exclusivement axées sur ce déchet et notamment le constat fait par certains de difficultés apparues depuis la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri : conteneurs pleins, collecte insuffisante, affichage sur PAV trop petit, nécessité de modifier les PAV jugés, par certains, inadaptés.

La présidente et le vice-président en charge de la communication se relaient pour rappeler que l'extension des consignes de tri est récente et que les comportements, habitudes évolueront au fil des mois. Ils rassurent l'assemblée en rappelant que le SIRCTOM a anticipé certaines des difficultés évoquées et peut adapter l'organisation de sa collecte en fonction des besoins.

Les délégués sont invités à faire remonter dès que possible toute information.

Cette présentation faite, l'ordre du jour est abordé.

En préambule, la présidente précise que l'ordre du jour comportait deux points. L'un d'eux a dû être retiré pour être traité en urgence. Il s'agit des admissions en non-valeur portant sur les années 2010 à 2018 pour un montant global de 11 000, 00 €. L'urgence a été dictée par le Trésor Public qui fermant ses portes définitivement à Saint Vallier a accéléré les procédures de clôture d'exercice.

Le sujet a donc été traité par décision. L'ensemble de ces dernières seront rapportées au cours de cette séance.

1. Protocole 35 heures

La présidente indique que le CDG 26 (centre de gestion de la fonction publique territoriale) a émis quelques remarques sur le document soumis à l'avis du comité technique. Les observations portent essentiellement sur du formalisme rédactionnel qui a été pris en compte dans le document transmis pour une nouvelle saisine et que les membres du conseil syndical ont eu communication en annexe de la convocation.

Le comité technique a donc émis un avis favorable en date du 29 novembre 2021.

Il vous est donc demandé de valider ce protocole.

(Document en annexe).

Le conseil syndical approuve, à l'unanimité,

L'ordre du jour portant sur les sujets devant être mis en délibération étant épuisé la présidente redonne la parole à François CHARRIN qui informe l'assemblée des décisions prises par la présidente dans le cadre des délégations confiées par le conseil syndical (en pièce jointe).

Un PPT présentant l'outil de comptabilité analytique est ensuite présenté et commenté par Patrick ANDRE, directeur financier du SIRCTOM.

Compta-cout est une comptabilité développée par l'ADEME en collaboration avec des collectivités et des bureaux d'étude permettant, grâce à l'utilisation d'un protocole strict de remplissage de comparer efficacement des résultats entre structures adhérentes

Ces dernières publient via l'ADEME leurs résultats annuelles sur la plateforme SINOE.

Cet outil mis en place concrètement au SIRCTOM depuis 2018 permet au syndicat de connaître le coût réel de ses différents services en les comparant aux résultats connus au niveau régional, national (PPT en annexe).

Un graphique concernant l'accès en déchetteries des professionnels est ensuite projeté et commenté par la présidente avec l'appui de Guillaume Crutel, directeur technique.

Ce graphique est éloquent : près de 60 000,00 € de recettes supplémentaires ont été constatées depuis la mise en place des portiques au printemps 2021. La présidente rappelle également que le coût global

investi par le SIRCTOM pour le changement de réglementation est d'environ 33 000,00 €, d'ores et déjà remboursés.

Un nouveau PPT est projeté et commenté par François CHARRIN présentant l'ensemble des opérations de communication réalisées par le SIRCTOM au cours de l'année 2021 et notamment consacrées à la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri.

(En pièce jointe).

Cette présentation effectuée la parole est donnée à l'assemblée.

Un délégué de Pont d'Isère déplore le manque de communication relatif à l'ECT : aucune information de la part du SIRCTOM.

Il lui est rappelé tous les outils mis en place : courrier, flyers, informations aux communes pour leur publication municipale respective, Post Facebook...

La déficience de La Poste n'ayant pas rempli le contrat de distribution des informations a été relevé et a fait l'objet d'un courrier à la direction qui examine actuellement la réponse à apporter.

La présidente indique que les communes qui en feront la demande recevront les flyers « guide du tri » pour distribuer à leur population.

Pour clore la séance un échange, débat a spontanément lieu autour du déchet, des modes consommation plus ou moins vertueux et la difficulté de faire comprendre la nécessité de trier...

Le mot de la fin revenant à la présidente rappelant que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas

A la suite de ces derniers échanges, la séance est levée.

Le secrétaire

La présidente,

Jean-Marc ROZIER

Laurence PEREZ